



CONDITIONS GENERALES

Camp Gymnastique &
Danse

**Orbe
Du 3 au 7 août 2020**

Table des matières

1. Introduction	3
2. Participants	3
3. Dates	3
4. Lieu	3
5. Inscription.....	3
6. Finance d'inscription	3
7. Annulation.....	3
8. Assurance.....	4
9. Repas	4
10. Médicaments	4
11. Droit à l'image.....	4
12. Responsable & personne de contact	4

1. Introduction

Pour la cinquième année consécutive, l'ACVG met sur pied un camp Gymnastique & Danse.

Il s'adresse aux gymnastes de la gymnastique individuelle ou de société et leur offre la possibilité d'améliorer leur technique avec et sans engin à main. D'autres activités sportives (piscine, marche en forêt, rallye, ...) sont également au programme.

2. Participants

Les filles et les garçons âgés de 7 à 14 ans dans l'année (nés entre 2006 et 2013).

3. Dates

Du lundi 3 août (10h00) au vendredi 7 août (19h30 spectacle / 20h00 apéritif).

4. Lieu

Salle omnisports du Puisoir à Orbe.

5. Inscription

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site www.acvg.ch -> divisions : gymnastique et aérobic -> camps. Elles seront ouvertes à partir de début 2020 et ceci jusqu'au 14 juin.

Attention, le nombre maximal de places est de 50 et un nombre minimum de 30 participants est requis pour que le camp puisse se dérouler. **L'annulation du camp est possible si ce nombre n'est pas atteint le 14 juin 2020.**

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée. Vous recevrez une confirmation par mail d'ici fin juin.

6. Finance d'inscription

La finance d'inscription du camp se monte à CHF 270.- pour les membres ACVG, de CHF 300.- pour les membres FSG non affiliés à l'ACVG et CHF 350.- pour les non-membre. Elle comprend le logement, la nourriture, la location des infrastructures, les activités de loisir et l'encadrement par des moniteurs spécialisés. Les informations pour le paiement seront envoyées fin juin par email.

7. Annulation

Les inscriptions ont valeur d'engagement. En cas d'absence, les dispositions financières suivantes seront appliquées :

- En cas d'absence justifiée par la présentation d'un certificat médical (ou décès d'un proche) : remboursement de la totalité de la finance d'inscription.
- En cas d'annulation justifiée par écrit jusqu'à deux semaines avant le début du camp : remboursement des 2/3 de la finance d'inscription (soit CHF 180.- / 200.- / 235.-)
- En cas d'annulation justifiée par écrit dans un délai de deux semaines avant le début du camp : remboursement du 1/3 de la finance d'inscription (soit CHF 90.- / 100.- / 115.-)

- En cas d'annulation à moins de 5 jours du début du camp ou en cas d'absence non excusée avant le début du camp : la finance d'inscription reste due à 100%.

La somme non remboursée contribue à l'administration, à la rétribution des moniteurs engagés à l'avance et aux frais de repas déjà réservés.

Il ne sera consenti aucune déduction en cas d'arrivée tardive ou de départ prématuré.

8. Assurance

Chaque participant doit être assuré auprès d'une caisse accident. Conformément au règlement, les participants déclarés comme membre actifs FSG sont assurés auprès de la CAS de la FSG pour la responsabilité civile, les bris de lunettes et les accidents. En cas d'accident lors du camp, et si les encadrants du camp le juge nécessaire, une ambulance peut être appelée.

9. Repas

Les repas pris sur place sont préparés par des professionnels et sont équilibrés pour la pratique d'une activité sportive soutenue. Toutefois, si un participant devait avoir un régime alimentaire particulier (allergie, végétarienne, etc.) il existe la possibilité de préparer un repas spécifique. Dans ce cas, merci de le mentionner lors de l'inscription.

10. Médicaments

Il est important de mentionner la prise éventuelle de médicaments lors de l'inscription. Pour les suivis spécialisés merci également d'en informer la responsable du camp par mail ou par téléphone dans le cours du mois de juin.

11. Droit à l'image

En inscrivant leur enfant au camp, les parents acceptent que d'éventuels enregistrements sonores ou visuels réalisés en rapport avec le camp, sur lequel leur voix et/ou leur image pourrait être reconnaissables, puissent être utilisés sans contrepartie d'aucune sorte par l'ACVG ou par des tiers désignés par eux.

12. Responsable & personne de contact

Blondeau Perez Roxane
Rue Louis Ruchonnet 30
1337 Vallorbe

☎ 076/705.42.07

roxane.blondeau@acvg.ch